

Jeunesse et Sports

REF : DJS2017003

Signataire : CS

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Salah CHIBAH

OBJET : Convention avec l'association Aubervilliers escrime club.

EXPOSE :

Lors de sa séance du 26 Janvier 2017, le Conseil municipal a attribué une subvention de fonctionnement de 37 000 € à l'association Aubervilliers escrime club créée le 17 janvier 2017. Suite à un décalage administratif entre la délivrance et la publication du récépissé de déclaration de l'association, il est préférable de reprendre et confirmer la délibération dans les mêmes termes.

Pour rappel, l'association « Aubervilliers escrime club » est une nouvelle association regroupant des sportifs de haut niveau dans la discipline de l'escrime et des parents d'élèves de la ville d'Aubervilliers attachés à la pratique de l'escrime en milieu scolaire.

Cette association s'est donné pour mission principale la mise en place d'une activité d'escrime en milieu scolaire, en lien avec les écoles de la ville, en collaboration avec l'éducation nationale et les directions des sports et de l'éducation de la ville d'Aubervilliers.

Au regard du savoir faire, de l'expérience dans le domaine des membres qui composent cette association, la ville d'Aubervilliers a décidé de soutenir cette initiative et ce pour la mise en place d'activité en milieu scolaire dès la fin du mois de février 2017 et jusqu'à la fin de l'année 2017.

Ce soutien prendra notamment la forme d'une subvention de 37 000€ (trente sept mille euros) pour l'exercice 2017, un premier acompte de 50 % de cette somme, soit 18 500 € (dix huit mille cinq cent euros) étant à verser à la signature de la convention et le solde lors du vote du budget 2017.

Un premier bilan d'activité sera réalisé à la fin de l'année scolaire 2016/17, soit en juin 2017. D'éventuels ajustements d'activités seront opérés lors de la rentrée scolaire 2017/18 et retranscrits dans un avenant à la présente convention.

La ville d'Aubervilliers, par cet engagement et ce soutien, rappelle son attachement à la mise en place dans les écoles de cette activité sportive.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal :

- de retirer la délibération du 26 Janvier 2017 ;
- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Commune et l'association « Aubervilliers escrime club » prévoyant notamment l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 37 000 euros (trente sept mille euros) telle que celle-ci figure en annexe de la délibération jointe au présent rapport ;
- d'autoriser la Maire à signer cette convention au nom de la Commune.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

N° 056

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2017003

Signataire : CS

OBJET : Convention avec l'association Aubervilliers escrime club.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération n°009 du 26 janvier 2017 portant approbation d'une convention d'objectifs et des moyens avec l'association « Aubervilliers Escrime Club » créée le 17 janvier 2017 et relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 37 000 € (trente sept mille euros) ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers poursuit une politique de développement d'une pratique sportive élargie et de qualité, notamment en direction des enfants scolarisés dans ses écoles ;

Considérant que l'association « Aubervilliers Escrime Club » se fixe comme objectif de promouvoir la pratique de l'escrime pour les pratiquants débutants ou confirmés de tous âges et que son action s'inscrit dès lors dans le cadre de la politique municipale rappelée ci-dessus ;

Considérant qu'un décalage administratif est intervenu entre la délivrance et la publication du récépissé préfectoral de déclaration de l'association « Aubervilliers Escrime Club » ;

A La majorité MM. GARNIER, VANNIER, Mme YONNET, ayant voté contre M. ZAIRI, Mme LENOURY et M. BIDAL s'étant abstenus. M. Salah CHIBAH ayant quitté la séance à l'ouverture des débats et ne prenant pas part au vote.

DELIBERE :

RETIRE la délibération n°009 du 26 janvier 2017 portant sur la convention avec l'association Aubervilliers escrime club.

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et l'association « Aubervilliers Escrime Club », relatif à la promotion d'une pratique de l'escrime de qualité dans les écoles de la ville, et portant notamment attribution d'une subvention de fonctionnement de 37 000 € (trente sept mille euros) ;

AUTORISE la Maire à signer ce projet au nom de la Commune, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

L'Adjointe Déléguée

María MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

María MERCADER Y PUIG

